

20
24

34^e CONGRÈS
FNEEQ-CSN
4 – 7 JUIN
CHICOUTIMI

**BILAN DU COMITÉ
FÉDÉRAL DES
ASSURANCES ET
DES RÉGIMES DE
RETRAITE
MANDAT 2021-2024**



Comité fédéral des assurances et des régimes de retraite

Bilan du mandat 2021-2024

Membres du comité

- Mélanie Beck, Collège Dawson
- Vincent Côté, Collège Notre-Dame-de-Lourdes
- Valérie Chieu, TELUQ
- Daniel Légaré, Cégep de Lévis, remplacé par Simon Lespérance, Cégep de l'Outaouais en août 2023
- Luc Vandal, Cégep de Shawinigan

Responsable

- Caroline Quesnel

Co-responsable

- Caroline Leblond

Personnes salariées en appui

- Jocelyne Asselin, remplacée par Marie-Hélène Paquet en août 2023
- Daniel Carrier, remplacé temporairement par Valérie Paquet en 2022-2023-2024

	Objectif	État de réalisation	Commentaire
1	Finaliser l'intégration des chargé-es de cours du réseau de l'Université du Québec	Non réalisé	Alors que tous les syndicats du regroupement université et les directions du réseau UQ avaient successivement donné leur accord pour le changement d'assureur, l'administration de l'UQAM a bloqué de manière unilatérale le processus à deux jours de l'expiration du délai, le 28 septembre 2021, mettant fin à trois années de pourparlers.
2	Poursuivre les échanges avec le comité diversité sexuelle et pluralité des genres sur les modifications lexicales inclusives à apporter au contrat d'assurance collective et sur les besoins médicaux des personnes trans	Partiellement réalisé	<p>À la suite d'échanges inter-comité, une nouvelle garantie "affirmation de genre" a été introduite en janvier 2023 dans le contrat d'assurance collective.</p> <p>Le CFARR était en attente du guide de rédaction inclusive qui vient d'être adopté par le conseil fédéral de février 2024, le projet de relecture du contrat et de modifications lexicales inclusives n'a pu être mené à terme.</p>

3	Approfondir les scénarios d'économies potentielles liées au dossier des médicaments de maintien et proposer à la RSA une campagne de sensibilisation auprès des adhérentes et des adhérents	En continu	La hausse des primes en assurance maladie, liée aux couts toujours croissants des médicaments, préoccupe vivement le CFARR et la RSA. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Beneva pour évaluer les impacts du renouvellement des médicaments de maintien tous les 90 jours (dont nous avons fait la promotion). En collaboration avec la FSSS, la FEESP et la FP, une remontée politique a été menée auprès de la haute direction de Beneva en juillet 2023 pour contrer les hausses, notamment dans le cadre des négociations avec l'association des pharmaciens. Les règles de fonctionnement ont été modifiées en septembre 2023, afin d'y introduire des balises plus claires pour limiter la nature et la portée des modifications aux couvertures. Enfin, la RSA a donné le mandat au CFARR d'analyser les caractéristiques des garanties d'assurances afin de proposer à l'automne 2024 des modifications qui permettraient de réduire les impacts financiers des augmentations tarifaires. Enfin, le CFARR rencontrera les représentants de la FSSS au sujet de la pharmacie syndicale d'ici le mois de juin.
---	---	------------	--

4	Collaborer avec le comité santé et sécurité au travail dans le dossier des retours au travail après une invalidité	Partiellement réalisé	La question des retours au travail après une invalidité a fait l'objet de nombreuses discussions entre le CFARR et Beneva (retour progressif, période de réadaptation, calendrier du retour). Une présentation du processus a été faite par Beneva à la RSA de septembre 2022. Faute de temps, la discussion avec le comité SST n'a pas eu lieu.
5	Jouer un rôle-conseil sur la retraite	En continu	Le CFARR a offert une formation sur le RREGOP aux responsables syndicaux en janvier 2023. Six formations multi-syndicats ont été données (une par session) aux membres. Des centaines de personnes y ont assisté à chaque reprise. Enfin, le cahier de formation a été traduit en anglais et deux formations locales ont été données par Mélanie Beck et Caroline Quesnel au Cégep Vanier et au Cégep Champlain – St-Lambert.

6	Poursuivre la collaboration avec l'AREF	En continu	Luc Vandal et Caroline Leblond ont assisté régulièrement aux rencontres de l'AREF. Le rappel de l'adhésion à l'AREF a été fait annuellement dans chaque regroupement et par l'info-assurance. Un kiosque de l'AREF a été tenu au congrès de la FNEEQ en 2021 et l'association sera invitée à celui de juin 2024. Des échanges se sont déroulés de manière ponctuelle entre les comités au sujet de l'arrimage des garanties, de l'indexation de la rente de retraite, du portrait des adhérent·es.
7	Tenir à jour la documentation, le site Internet et les sessions de formation sur la retraite et sur les assurances	En continu	Le guide de la retraite a été entièrement révisé et traduit au cours du mandat. Sa mise à jour est assurée régulièrement par les membres du CFARR. Lors des renouvellements, les nouvelles versions du calculateur de primes, du sommaire des protections et du contrat sont déposées sur le site Internet de la fédération. Chaque formation fait l'objet d'une révision constante de la part des membres du CFARR.

8	Étudier les impacts des clauses 6.1 et 7.1 du contrat qui concernent le retour d'invalidité et les vacances	Réalisé	L'analyse de l'impact des clauses 6.1 et 7.1 (retour d'invalidité en cours de session et conséquences sur les paies de vacances) a été faite par Beneva et validée par l'actuaire. Le prolongement des prestations pour compenser la perte de revenus comporte des obstacles techniques difficiles à surmonter et impliquerait des hausses importantes de primes, particulièrement en invalidité de courte durée. Le CFARR a fait rapport à la RSA de septembre 2022.
9	Former un comité placements des montants en dépôt	Réalisé	Vincent Côté et Daniel Légaré/Simon Lespérance forment le comité placements qui est responsable de la gestion des montants en dépôt pour chaque garantie qui ont été investis en décembre 2021, après un appel d'offres fait à six institutions financières, afin de bénéficier de meilleurs taux d'intérêts. Ces sommes servent à financer les congés de primes.

Éléments d'analyses

Au cours du mandat 2021-2024, les membres du CFARR ont été attentifs aux effets des changements apportés à la structure tarifaire lors du renouvellement 2021 (fusion de la protection couple avec la protection familiale – nouvel équilibre entre les trois modules). Ces changements majeurs ont été rappelés aux syndicats à chaque RSA et évalués par l'actuaire. Leur intégration se terminera en janvier 2025.

La RSA a fait le choix d'affecter aux congés de primes la majeure partie des surplus accumulés dans les montants en dépôt, tout en ayant une gestion responsable des fonds afin de limiter les trop grandes fluctuations des primes. Ces réductions ont pour objectif d'atténuer les effets des hausses de tarification durant une année, mais elles ne les annulent pas pour autant. Le CFARR partage l'inquiétude des membres à l'égard de l'augmentation constante de la tarification, notamment à l'égard de la garantie d'assurance maladie. Le CFARR a reçu le mandat de la RSA de proposer des modifications au contrat à mettre en place lors du prochain mandat pour réduire les coûts.

Le comité de placements a été créé pour que les montants en dépôt génèrent de meilleurs revenus d'intérêts. La stratégie d'investissement prudente validée en RSA, combinée à la hausse des taux d'intérêt, ont déjà permis de faire certains gains. La mécanique annuelle des transactions est désormais établie, le comité pourra en faire un compte rendu détaillé à chaque réunion des syndicats adhérents et dans le cadre de la formation Assurances. La collaboration de Michaël Poirier, secrétaire-comptable de la FNEEQ, a été très appréciée et utile dans ce dossier.

Luc Vandal a pris la relève, en avril 2022, d'Augustin Verstraelen pour mener « l'opération invalidité » auprès des membres qui sont en invalidité totale permanente. En fonction de certains critères, il est possible pour ces derniers de prendre leur retraite plus rapidement, tout en bénéficiant d'une meilleure rente, ce qui est aussi avantageux pour le contrat de la FNEEQ. À la demande d'anciens syndicats de la FAC, Luc a pu négocier, avec l'aide de Daniel Carrier, le même genre d'arrangement pour 7 membres en invalidité avec Desjardins. Par ailleurs, Luc a attiré l'attention sur l'augmentation du nombre de congédiements administratifs dans les cégeps qui court-circuitaient l'opération invalidité. Des discussions avec les ressources humaines de la fédération des cégeps ont pavé la voie à une modification favorable de la convention collective des cégeps.

L'annexe I, qui concerne les personnes chargées de cours des collèges, a fait l'objet d'une refonte importante au cours du dernier mandat. Luc a fait une tournée d'information auprès des syndicats intéressés et, depuis septembre 2021, 7 syndicats ont voté en faveur de l'adhésion aux assurances pour ce groupe. Comme l'application de cette annexe est récente, nous avons veillé à aplanir les difficultés administratives de son application tout au long du mandat.

Éléments d'analyses

L'entente de principe, qui a résulté de la négociation du Front commun, comporte pour la première fois depuis les années 1990 une contribution financière de l'employeur aux assurances collectives des membres de la FNEEQ des cégeps qui possèdent la garantie en assurance maladie. Les modalités de cette contribution feront partie de la rédaction du « clause à clause » qui est en cours au moment d'écrire ces lignes.

Perspectives 2024-2027

Poursuivre la collaboration avec le comité diversité sexuelle et pluralité des genres pour la révision du contrat d'assurance et l'ensemble des publications afin d'y apporter des modifications pour le rendre plus inclusif.

Amorcer une réflexion sur les retours au travail après une invalidité, notamment les retours en réadaptation et les retours progressifs.

Proposer à la RSA une réflexion pouvant mener à un processus d'appel d'offres, en collaboration avec l'AREF, pour le choix de l'assureur.

Proposer à la RSA une réflexion pouvant mener à un processus d'un appel d'offres pour le choix de l'institution bancaire pour la gestion des montants en dépôt.

Poursuivre la réflexion pouvant mener à une modification au calendrier de renouvellement.

Poursuivre la collaboration avec l'AREF et créer un comité de travail CFARR-AREF sur la question de l'information à recevoir au moment de la prise de retraite.

Continuer à explorer et à appliquer des scénarios d'économies potentielles liées à toutes les garanties et rendre compte à la RSA de leurs impacts.

Continuer à jouer un rôle d'information sur la retraite.

Tenir à jour la documentation, le site Internet et les sessions de formation sur la retraite et sur les assurances.